

Séance du mardi 6 décembre 2022 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Marco	REALINI	
Présent.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜR MÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mónica	MERKT	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY (arrive à 20h40)	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
	M. Yvan	MASSEREY	Comptable
Excusé.e.s :	M. Daniel	BURKHARDT	
	M. Bruno	REINMANN	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2023 (délibération)
5. Proposition d'indemnités allouées en 2023 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)
6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2023 (délibération)
7. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
8. Rapport des commissions
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
12. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public. Il accueille M. MASSEREY, comptable de la Commune, présent s'agissant du projet de budget 2023.

1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 15 novembre 2022 est approuvé
par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Jetons de présence

Le Président invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à faire une donation de leurs jetons de présence à l'association AVVEC (Aide aux victimes de violence en couple).

Décisions de l'ACG

Un courrier de l'ACG évoque la décision prise lors de l'assemblée générale du 16 novembre 2022 relative à l'attribution par le fonds intercommunal d'une subvention complémentaire de CHF 5,36 millions à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022. Il s'agit d'une rectification d'une ancienne décision de l'ACG pour un montant de CHF 6,3 millions, annulée par le SAFCO. Cette décision est soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux qui doit être communiqué avant le 14 janvier 2023.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Une décennie d'évolution de nos liquidités disponibles**

En 2010, la Commune disposait de 32 millions en banque. Grâce à ces liquidités, la construction du centre communal et la rénovation de l'école ont pu être entièrement financées sans recours à l'emprunt. En 2013, c'est un montant d'environ 21 millions qui était thésaurisé et à la fin de la précédente législature il était de 19,1 millions.

Aujourd'hui, les comptes bancaires affichent un montant cumulé de 23,2 millions. Si la Commune peut envisager sereinement son futur, il est à relever que le Canton nous annonce des recettes fiscales en forte baisse et le budget 2023 devrait également faire diminuer les liquidités puisqu'il prévoit un exercice déficitaire de plus de CHF 700'000.-.

Que la Commune de Genthod soit contrainte de présenter un budget déficitaire est à tout titre exceptionnel dans son histoire. L'augmentation constante des charges de transfert est plus que jamais une réalité que l'ensemble des communes genevoises doivent affronter. Face aux difficultés financières rencontrées par de nombreuses communes, la péréquation intercommunale est aujourd'hui présentée comme une solution « d'urgence », mais cette solidarité intercommunale se fera au détriment des communes privilégiées dont Genthod fait partie.

- **Impact financier prévisible de la construction d'une caserne pompiers**

Lors du dernier Conseil municipal, le vote du crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la réalisation d'une caserne de pompiers jouxtant le Centre de Voirie, contredisant ainsi le préavis de la commission Finance, aura des impacts financiers que l'on peut déjà prévoir aujourd'hui.

La dépense aujourd'hui prévisible à CHF 4 millions pour la construction de cette caserne de pompiers réduira d'autant les liquidités disponibles de la Commune.

Un amortissement de cette dépense grèvera le compte de fonctionnement de la Commune durant 30 ans, correspondant à une charge de plus de CHF 130'000.-. L'équilibre budgétaire des comptes communaux durant cette période sera d'autant plus difficile à atteindre.

L'entretien de cette nouvelle caserne de pompiers amènera forcément des coûts fixes annuels supérieurs à ceux assumés aujourd'hui par la Commune.

Avec le déplacement de la Compagnie des pompiers, la réhabilitation complète du bâtiment qu'elle occupe actuellement sera obligatoire. En effet, le Rural situé au centre du Village devra faire l'objet d'une étude et d'une rénovation exhaustive avec une dépense qui se chiffrera également en plusieurs millions de francs. A titre de comparaison, la réhabilitation complète de la ferme Gindre-Constantin à Collex a fait l'objet d'un crédit de plus de 9 millions et la ferme Golay à Vernier d'un crédit de 6,6 millions. Dans cette perspective, il est raisonnable d'estimer que la réaffectation du Rural nécessitera une dépense au moins équivalente au coût de construction de la caserne, impliquant une nouvelle charge d'amortissement d'au moins CHF 100'000.- qu'il faudra intégrer chaque année pendant 30 ans dans les comptes de la Commune.

Le Service des affaires communales met en garde régulièrement les communes sur la problématique des « coûts induits » liés aux crédits d'engagement votés. Ici, nous avons un exemple très significatif de ces coûts induits découlant du vote de ce crédit d'étude pour un nouveau centre de pompiers et qui, par voie de conséquence, impacteront considérablement les finances communales.

Simultanément à l'éventuelle construction de cette caserne de pompiers à Genthod, il ne faut pas oublier qu'un Groupement communal de pompiers professionnels a été créé récemment. Celui-ci amènera forcément une augmentation conséquente des contributions communales obligatoires. On peut donc dire que le budget annuel alloué au Service du feu pour les années à venir va littéralement exploser.

Ces conséquences financières sont importantes. La Commune de Genthod peut les assumer sans recourir à l'emprunt grâce à une trésorerie importante, fruit d'une politique financière prudente durant une période où les péréquations intercommunales n'étaient pas aussi fortes et uniformisantes qu'aujourd'hui. Mais il ne faut pas se bercer d'illusion, ces réserves de liquidités ne pourront pas être recréées aussi facilement qu'auparavant face à tous les mécanismes de redistributions intercommunales décidés autant par le Canton que par l'ACG.

Anticiper aujourd'hui les conséquences financières de nos décisions est à la fois une nécessité et une obligation vis-à-vis des générations futures.

- **Décorations de Noël**

En raison de la crise énergétique qui sévit, la Commune de Genthod, sollicitée comme toutes les communes par le Canton et l'ACG, a dû réinventer sa conception pour les décorations de Noël.

Afin de garder un caractère esthétique et allant dans la logique des économies d'énergie, il a été décidé de garder les décorations lumineuses sur les candélabres uniquement sur la rue du Village. En effet, celles-ci, au contraire de celles posées les années précédentes sur les routes de Rennex, Gandole et Pralay, s'éteignent en 1h et 5h du matin. En outre, les décorations que nous avons actuellement sont d'une ancienne génération, énergivore et peu compatible avec des économies d'énergie.

Nous avons porté notre attention sur le sapin de Noël dans l'ancien préau de l'école et décoré la cour du Château avec les mêmes décorations afin d'avoir une homogénéité entre les sites. On les retrouve également sur les pins de la place du centre communal.

Le but étant de garder un esprit simple de Noël, tout en participant de manière cohérente aux mesures d'économie nécessaires.

Mme GUINAND

• **Bande cyclable sur la route de Valavran**

Dans sa réponse du 16 novembre à la demande de la Commune de marquer une bande cyclable sur la route de Valavran, l'OCT fait le constat suivant : « Le gabarit du chemin étant compris entre 5m et 5.70m, cela signifie que les voitures rouleront en permanence sur la bande cyclable en cas de croisement. Dès lors, la plus-value du marquage de la bande cyclable apparaît comme limitée ».

Partant de ce constat, l'OCT ne valide pas la proposition de la Commune. Il indique le principe général suivant afin d'améliorer la mobilité cyclable sur cet axe : « Prévoir des aménagements cyclables pour les 2 sens de circulation » (alors que le projet de la Commune n'en prévoyait que dans le sens Bellevue-Genthod).

Puis, afin de déterminer l'aménagement le plus adapté en fonction du contexte, l'OCT invite la Commune à procéder à des comptages et relevés de vitesse pour déterminer les vitesses pratiquées, le volume de trafic, la part de poids-lourds, ainsi que le volume de cyclistes par jour. En fonction notamment de ces comptages et relevés de vitesse, l'OCT évoque 3 pistes de réflexion pour améliorer la mobilité cyclable sur ce tronçon :

1. Modérer la vitesse par des aménagements sous forme de marquage au sol du type large bordure, vérifier si cela a un impact et le cas échéant envisager un abaissement de la vitesse à 30km/h sur ce tronçon, assurant ainsi une meilleure cohabitation entre les différents modes de transport ;
2. Mettre en place une zone 30km/h, ce qui assurerait des aménagements suffisants pour la mobilité cyclable sans avoir besoin de réaliser une piste/bande cyclable ;
3. Enfin, sur le tronçon non bâti, étudier l'élargissement de la chaussée pour marquer des bandes cyclables dans les 2 sens de circulation ou encore étudier l'insertion des cycles sur la bande piétonne située au nord de la chaussée.

Après analyse de ce courrier de l'OCT, l'Exécutif n'entend pas donner suite aux pistes d'évolution qui y sont évoquées. En effet, la mobilité cyclable à Genthod est appelée à connaître un important développement d'infrastructure ces prochaines années. Pour les déplacements rapides à vélo, la route de Lausanne deviendra un axe fort et connaîtra des améliorations significatives puisqu'un crédit d'étude vient d'être voté par le Grand Conseil et que sa mise en œuvre après étude est prévue pour 2026-2028. Quant aux déplacements de loisirs, ceux-ci sont compris dans le projet de Voie Verte qui est actuellement étudié en commission Aménagement et Mobilité, laquelle Voie Verte passera par la rue du Village et le chemin des Rousses. Il apparaît dès lors logique de ne pas considérer l'axe route de Valavran comme une priorité pour la commune, s'agissant de mobilité cyclable.

• **Création de 8 places pour vélos à la route de Rennex**

Les cyclistes l'auront certainement remarqué, il n'y pas de places dédiées au stationnement des vélos aux abords de la Mairie. L'Exécutif a donc validé le projet de mettre 8 places le long de la route de Rennex, mais sur le domaine privé communal, afin de pallier ce manque. En l'état, nous avons renoncé à y mettre un couvert afin d'éviter des dommages à la couronne de l'arbre qui surplombe l'aménagement.

• **Carrefour Collex-Valavran : prise de position du Canton**

Dans un courrier remis aux communes de Genthod et Bellevue le 17 novembre, l'Office cantonal des transports revient sur la question du carrefour Collex-Valavran. A cette occasion, il nous indique renoncer à la mise en place d'un giratoire. En effet, pour que celui-ci soit conforme aux normes, les difficultés techniques et l'emprise foncière d'un tel dispositif demandent, du point de vue cantonal, des efforts disproportionnés eu égard aux gains envisagés. Dès lors, le Canton retient la solution à trois stops. Deux stops de part et d'autre de la route de Valavran ; quant au troisième il serait placé sur la route de Collex dans le sens lac-Jura – soit le contraire de la situation actuelle.

L'Exécutif regrette que l'option d'un giratoire, même provisoire durant la phase de travaux sur la traversée de Bellevue, n'ait pas été retenue et entend se coordonner avec la Commune de Bellevue avant de réagir à cette prise de position. A préciser encore que ni l'une ni l'autre des communes n'a été informée au préalable de la mise à l'enquête publique, le 1^{er} décembre, du nouveau dispositif prévu par le Canton.

- **Confédération : décision concernant la modification du règlement d'exploitation de l'Aéroport de Genève et l'approbation des plans du bruit admissible**

La Commune de Genthod a pris connaissance de la décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Celle-ci consiste à valider sans réelle modification le projet soumis à consultation en 2019, auquel la Commune avait fait opposition. Le document du DETEC est actuellement en phase d'analyse par les associations ATCR, CARPE et ARAG qui ont participé à l'opposition, afin d'assurer la meilleure défense des intérêts des populations riveraines.

M. BAUMGARTNER

- **Bilan du contrôle du stationnement au Creux-de-Genthod mai à septembre 2022**

Comme indiqué l'an passé dans la présentation du budget 2022, la Commune de Genthod s'est associée à Bellevue et Pregny-Chambésy afin de mettre en place un dispositif de contrôleurs auxiliaires du stationnement pendant la période estivale aux abords du lac afin d'effectuer des contrôles le week-end. La Commune de Bellevue s'est chargée du recrutement et de l'encadrement RH des contrôleurs.

Ainsi, du 4 juin au 11 septembre 2022, les quatre contrôleurs de stationnement sont intervenus afin d'amender les véhicules stationnés en dehors des cases ou ne respectant par la durée fixée (4h pour Genthod).

Les trois communes se sont réunies récemment avec les contrôleurs auxiliaires afin de faire le bilan du dispositif. La Police municipale du Grand-Saconnex, qui a assuré leur formation et leur a fourni l'équipement, était également présente. Celui-ci est globalement positif.

Les quatre contrôleurs ont été remerciés pour leur engagement et leur disponibilité. Quelques remarques ont été formulées concernant le comportement attendu lors du port de l'uniforme, la manière de libeller les amendes d'ordre afin d'éviter des contestations et la précision des lieux et photos d'infractions.

Le nombre d'amendes d'ordre infligées sur le territoire de Genthod est de 381, ce qui représente près de CHF 20'000.- de recettes pour environ CHF 8'000.- de charges. Les infractions par ordre de fréquence sont les suivantes :

- 268 oublis de placer le disque de stationnement sur le véhicule
- 42 dépassements de durée du stationnement autorisé
- 71 stationnements sur une surface interdite au trafic, stationnement sur un trottoir, un chemin piétonnier ou hors case.

Les quatre contrôleurs ont donné leur accord de principe pour s'engager à nouveau à la période estivale de 2023. Ils seront recontactés par la Commune de Bellevue avant le début de la saison.

- **Patrimoine financier communal soumis au bruit des avions, position de l'aéroport**

Dans le cadre de l'audition de la Régie en commission Finance le 22 novembre, la question du financement par l'Aéroport pour le changement des vitrages des immeubles appartenant à la Commune de Genthod afin d'améliorer la protection acoustique des logements a été posée. La Régie nous a indiqué dans un deuxième temps que l'Aéroport était en train d'analyser leur situation pour voir dans quelles mesures ils seraient éligibles à un subventionnement. Si cela s'avère être le cas, les travaux de changement des vitrages seraient intégrés dans le projet global d'amélioration énergétique du bâtiment afin de ne pas avoir à réaliser deux fois des travaux.

4. Taxe professionnelle communale 2023 (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

Il met aux voix la délibération suivante.

Proposition relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 13 oui, aucun non, 1 abstention

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 100%.*

5. **Proposition d'indemnités allouées en 2023 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

En s'adressant à l'entier des groupes politiques du Conseil municipal, M. BUFFLE signale que la Commune de Pregny-Chambésy a revu les indemnités allouées pour 2023 aux Conseillers administratifs. Il relève la pertinence d'avoir une réflexion, au sein des groupes mais également en commission Finance, relative aux indemnités allouées au Conseil administratif pour la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix la délibération suivante.

Proposition relative aux indemnités allouées en 2023 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2023 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 novembre 2022 ;

vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 oui, aucun non, aucune abstention, soit l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.*
 2. *De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 25'000.-, pour les séances des commissions à CHF 50'000.-, soit CHF 75'000.- au total.*
 3. *De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2023 suivantes : 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.*
6. **Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2023 (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette délibération.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la délibération suivante.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 12'528'592.- aux charges et de CHF 11'757'111.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 771'481.- ;

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel - CHF 771'481.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 968'730.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 25 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 1'954'700.- aux dépenses et de CHF 137'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 1'817'200.- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 968'730.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 848'470.- qui sera financée par la fortune de la Commune ;

vu le rapport de la commission des Finances du 14 novembre 2022 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 oui, aucun non, aucune abstention, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 12'528'592.- aux charges et de CHF 11'757'111.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 771'481.-. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 771'481.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 25 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 0 centime.*
7. **Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

La délibération suivante est mise aux voix.

Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 oui, aucun non, aucune abstention, soit l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 364'700.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.*
4. *D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

8. Rapports des commissions pour le deuxième semestre 2022

Le Président invite les présidentes et présidents de commission à lire leur rapport.

Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, chères et chers collègues,

Durant le deuxième semestre 2022 la commission Culture, Sports et Loisirs s'est réunie à quatre reprises. Les sujets qui nous ont occupés durant ce semestre ont principalement été les suivants :

- *La finalisation du programme culturel 2023.*
- *L'optimisation du taux de fréquentation de nos événements culturels et sportifs.*
- *Une séance spéciale dédiée à l'élaboration du budget 2023.*

Concernant le programme culturel de l'année prochaine, celui-ci vous sera dévoilé en deux parties. La première partie en janvier, la seconde en juin. Mais je peux d'ores et déjà vous dire que la programmation s'annonce variée et très pétillante !

Je peux peut-être également déjà vous faire part de quelques anticipations : tout d'abord, nous fêterons en 2023 les 120 ans de l'Harmonie (le 17 juin, pour être précis).

Mais surtout, nous accueillerons deux nouveaux événements :

Le premier au mois de mai. Il s'agit d'un concours de piano pour jeunes musiciens de moins de 18 ans. Ce concours sera organisé par « Genève Musicale », qui est une association qui regroupe des musiciens professionnels et des mélomanes passionnés. Le Concours, qui sera d'envergure internationale, proposera à tous les jeunes musiciens motivés et courageux de tester leur acquis par une mise en situation sur une scène face à un public. De nombreux prix et distinctions seront décernés par un jury d'exception.

Le deuxième événement aura lieu en fin d'été au Creux-de-Genthod. Il s'agit d'un tremplin musical. L'idée étant de proposer une scène à de jeunes artistes de tous horizons musicaux, dans un climat original, agréable et convivial.

Concernant l'optimisation du taux de fréquentation de nos spectacles et évènements culturels, les membres de la commission ont planché sur plusieurs solutions : des spectacles mieux ciblés par rapport aux attentes ; une communication plus adaptée, notamment via les réseaux sociaux ; une offre de petite restauration plus alléchante ; et comme je vous l'avais déjà préannoncé lors de mon précédent rapport du premier semestre, un éventuel relooking du bar du centre communal.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'après 2 années de Covid qui avait forcé le monde du Sport et de la Culture à vivre au ralenti, l'année écoulée a enfin pu reprendre son rythme de croisière. 2022 a été une année dense et fructueuse. Je souhaiterais remercier chaleureusement les membres de la commission, Monica Merkt, Bettina Decosterd, Olivier Righetti, Geneviève Cadei, Julie Udry et Charles Buffle, pour la qualité de nos échanges et pour leur participation active et enthousiaste. Et j'adresse également mes chaleureux remerciements à notre Maire, M. Joël Schmulovitz, et à M. Stéphane Baratelli, pour leur présence et leur soutien si précieux durant l'année écoulée. »

Mme VIZCAINO, présidente de la commission Social et Naturalisations

« La commission Social et Naturalisations s'est réunie 4 fois depuis septembre 2022 et se réunira encore une fois le 12 décembre pour finaliser l'aide à l'étranger et l'aide en Suisse.

Pour l'aide à l'étranger, la Mairie n'a reçu que 5 dossiers durant cette période. La commission a reçu deux membres du comité de l'une de ces associations, qui ont fait une demande de soutien financier. Les membres de la commission étaient intéressés par le projet, mais souhaitaient davantage d'informations sur l'association, ceci d'autant plus qu'une des membres du comité est une habitante de Genthod.

Sur les 5 dossiers reçus, la commission n'en a retenu que 3.

A part le soutien à des projets qui nous ont été soumis via des dossiers bien documentés, nous avons fait deux dons de CHF 10'000.- chacun à la Chaîne du Bonheur. L'un pour les inondations au Pakistan et l'autre pour l'Afrique de l'Est face à la famine.

A ce jour, CHF 65'000.- ont été dépensés. Lors de la séance du 12 décembre prochain, nous déciderons de l'attribution que nous ferons pour le solde, tout en gardant à l'esprit que les 0,7% du budget de fonctionnement d'une commune sont vivement recommandés pour l'aide internationale. Ces 0,7% s'élèvent pour 2022 à près de CHF 92'000.- (plus exactement CHF 91'659.-) pour Genthod. Pour rappel, CHF 100'000.- ont été budgétés pour 2022.

Quant à l'aide en Suisse, le 12 décembre prochain, Karen Guinand présentera aux membres de la commission les derniers dossiers reçus par la Mairie et soutenus par l'Exécutif. Les commissaires pourront, lors de cette séance, proposer éventuellement des associations pour clore le budget de l'aide en Suisse, qui se monte, pour rappel, également à CHF 100'000.- pour 2022.

En ce qui concerne les jeunes, le 17 octobre dernier nous avons reçu trois membres de la FASE, dont l'animateur socioculturel qui est sur place les mercredis et vendredis. Ils nous ont fait une rétrospective du travail réalisé avec les jeunes de la commune et ils nous ont fait part des perspectives pour la suite.

Nous avons appris que tout ce qui avait été mis en place avait été accueilli avec enthousiasme par les jeunes Genthousiens et que le champ des possibles pour les encadrer est vite devenu limité. De plus, la question de trouver un espace pour chaque groupe d'âge (4 en tout) est devenue pressante.

Le mandat de la FASE est de toucher les 12-25 ans, mais pour l'instant il n'y a pas encore de place pour les jeunes majeurs. Un accompagnement dans leur jeune majorité et leur rôle dans la commune en tant que citoyen pouvant voter est plus que souhaitable.

L'accueil, l'animation est une première étape du travail de la FASE et elle a été réalisée très rapidement et avec succès à Genthod. La deuxième étape s'est très vite fait ressentir ; elle est essentielle. Elle permet, en effet, de s'occuper de ce que génèrent les situations individuelles problématiques et de développer le travail social auprès des jeunes.

Il est ressorti du bilan qui a été fait pas la FASE que pour réaliser cette deuxième étape et renforcer la première, 3 personnes étaient nécessaires, à savoir :

- *2 animateurs (avec présence du mardi au vendredi et certains week-ends) :*
 - *l'animateur socio-culturel actuel passerait de 50% à 80%*
 - *un/une nouvel-le animateur-trice serait à 30% à Genthod et 30% à Pregny-Chambésy (poste à 60%)*
- *augmentation des heures de la monitrice (qui passerait de 80 à 400 heures par année).*

Ce nouveau dispositif permettrait également de respecter les normes de l'encadrement social.

Cette présentation nous a permis de bien comprendre la situation et à voter, en pleine connaissance, pour une augmentation conséquente du budget dédié à la FASE.

En ce qui concerne les sorties proposées aux aînés par la commission : Le Cirque Knie en septembre, la traditionnelle journée aux Automnales et la Revue, ont bien eu lieu et ont été très appréciées par les participants.

Pour les naturalisations, la Mairie a reçu, durant ce deuxième semestre, six nouvelles demandes de naturalisation ; 4 ont été ou seront présentées au Conseil municipal encore cette année et deux le seront en début d'année prochaine.

Enfin, en ce qui concerne le budget 2023 prévu pour le social, je me réjouis de l'augmentation de celui prévu pour les jeunes, mais regrette fortement la baisse de celui de l'aide à l'étranger car la somme retenue (CHF 70'000.- au lieu des CHF 100'000.- alloués depuis des années) ne représente plus que les 0,56% du budget de fonctionnement de 2023 et non plus les 0,7% que les communes devraient accorder à la solidarité internationale.

Pour conclure, je remercie toutes les personnes impliquées dans cette commission. »

Mme UDRY, présidente de la commission Finance, Administration et Économie Publique

« La commission Finance, Administration et Économie Publique s'est réunie 5 fois.

La commission a analysé, sur demande du Conseil municipal, l'attribution du mandat à la Régie. La commission a reçu par la suite la Régie ayant obtenu le mandat, afin de lui faire part des inquiétudes des membres du Conseil municipal par rapport à la gestion et au traitement des habitants de la commune.

La commission est en train de travailler sur la refonte du Règlement du personnel afin de le mettre à jour. Ce travail va continuer l'année prochaine.

La commission s'est prononcée sur divers crédits d'investissement, notamment ceux relatifs au crédit d'étude de la construction d'une caserne de pompiers et sur le plan financier de la mise en œuvre du nouveau concept de stationnement.

La commission s'est encore prononcée sur le budget qui, cette année, comme nous venons de le voir, a été un exercice difficile et inhabituel et qui va nécessiter encore pas mal de travail de notre commission pour pérenniser les finances de la commune.

La commission n'a pas encore eu le temps de se pencher sur le dossier relatif aux Conseillers municipaux suppléants mais le fera en début d'année prochaine.

Je souhaite remercier l'Exécutif, Sonia Lardi, Yvan Masserey et Yvan Rochat pour leur travail ainsi que tous les membres de la commission. »

M. ROSSET, président de la commission Aménagement et Mobilité

« Au cours du second semestre, la commission Aménagement et Mobilité s'est réunie 6 fois à ce jour, une dernière séance étant prévue le 12 décembre pour clore l'année 2022.

Le travail s'est poursuivi sur les domaines étudiés lors du premier semestre : l'aménagement, avec la suite du processus du Plan directeur communal complété du Plan directeur des chemins pour piétons, la mobilité comportant le plan de stationnement et la modération de la vitesse de circulation. D'autres projets liés à la mobilité ont également été présentés : la requalification du chemin de la Petite-Voie et la Voie Verte.

Aménagement

Plan directeur communal (PDCom)

Le document définitif de l'avant-projet du PDCom a été remis par notre mandataire aux membres de la commission. Il a été analysé, adapté, validé et sera envoyé au Canton avant la fin de l'année pour la phase de consultation technique.

Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

L'avant-projet du PDCP devra être transmis au Canton en même temps que le PDCom. Le PDCP, reprenant les éléments du PDCom, assied l'autorité de la Commune en matière de chemins piétonniers. Il a été amendé et validé par la commission.

Mobilité

Requalification du chemin de la Petite-Voie

Ce projet de requalification de la Petite-Voie se fait dans le cadre du crédit d'étude qui avait été voté en 2013, mais seulement partiellement utilisé avant que la réflexion de l'époque ne soit reportée. Aujourd'hui, les gros travaux d'évacuation des eaux ayant été finalisés sur la partie basse du chemin, il s'agit de repenser ce cheminement, de manière à le rendre plus agréable et sûr pour les nombreux utilisateurs qui l'empruntent entre la gare CFF et le centre du village.

Voie Verte

Le chef de projet à l'Office de l'urbanisme du Département du territoire (DT) et le bureau Urbaplan ont présenté les objectifs et enjeux généraux du projet, précisant que le tracé d'environ 10 km entre Versoix et Sécheron est conçu selon une réflexion forte sur le traitement des espaces publics. Chaque voie verte du Canton est unique, il ne s'agit ainsi pas de reproduire à l'identique ce qui a été fait sur la rive gauche, mais de mettre en œuvre les éléments de convivialité, de mise en valeur du territoire, de complémentarité avec les axes rapides de mobilité cycliste. Porteuse d'identité, cette voie verte est plus dédiée aux piétons. Sur la commune de Genthod, des tronçons seront aménagés pour accueillir des mobilités différentes, soit en site propre, soit en séparation des flux (chemin de la Pralay et route de Rennex), soit en partage de la chaussée (chemin des Rousses). L'ambition est de créer du végétal et des espaces publics généreux.

Je remercie le Secrétaire général et le secrétariat pour le suivi administratif et technique, Karen Guinand pour sa collaboration précieuse et les membres de la commission pour leur implication. »

M. GUEX, président de la commission Environnement

« Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Seule 2 commissions Environnement ont eu lieu depuis le précédent compte rendu. La première au sujet de l'éclairage public, tandis que la seconde a été consacrée au budget.

Le 13 septembre dernier, M. Antonio Nobre des SIG a expliqué à la commission la situation de la commune en matière d'éclairage public, ainsi que les solutions techniques actuelles. Tant les différents types de sources lumineuses que de programmation de l'éclairage ont été présentés. Par exemple, il est possible de remplacer les lanternes existantes par des lanternes LED identiques.

Les économies d'énergie potentielles ainsi que les coûts d'investissement pour les différents travaux – par exemple modification des coffrets électriques et remplacement de luminaires – ont aussi été exposés aux membres de la commission.

Compte tenu des multiples possibilités de réglages tant de l'intensité lumineuse que des horaires ou du mode d'allumage, la commission a décidé à l'unanimité de mandater l'Exécutif pour obtenir des SIG une offre financière ainsi qu'un calendrier de réalisation pour un équipement complet de la commune avec des luminaires à LED pourvus de contrôleurs.

En résumé, l'investissement pour un changement intégral est estimé à près de CHF 450'000.-, tandis que la diminution des charges par rapport à la situation actuelle est de l'ordre de CHF 13'000.-.

Considérant les horaires d'éclairage, la proposition de l'Exécutif, issue de l'ACG, d'éteindre une partie de l'éclairage public entre 01 :00 et 05 :00 (horaire dit « TPG ») dès cet hiver, a été acceptée par la commission le 10 octobre.

Concernant le budget, comme pour bien d'autres thèmes les charges ont été limitées. Par exemple, la ligne budgétaire permettant de financer des mandats d'architectes ou d'ingénieurs a été mise à zéro pour 2023. Dès lors, j'espère que le montant de CHF 70'000.- prévu au budget 2022 pour l'étude du réaménagement de l'ancien préau a été utilisé cette année afin de pouvoir poursuivre les réflexions l'année prochaine sur des bases concrètes, conformément à la motion du Conseil municipal pour une désimperméabilisation des sols du 22 juin 2021.

La journée nature sur le thème des mousses et des lichens s'est déroulée sous un ciel de circonstance, mais les participantes et participants ont été enchantés de découvrir les murs ainsi que le cimetière de la commune sous un nouveau jour. Je remercie chaleureusement Sandra RoCHAT pour l'organisation et l'accompagnement de cette journée. Je remercie également les membres de la commission pour leur implication, ainsi que l'Exécutif et l'équipe de la Mairie pour leur précieuse collaboration.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. GRANGER, en remplacement de M. REINMANN, président de la commission Sécurité

« La commission s'est réunie une fois au deuxième semestre 2022, le 11 octobre, pour établir le budget 2023. Ce dernier a été accepté à l'unanimité des voix.

Lors de cette séance, le président a fait part à la commission des retours de la police ainsi que de la société Python pour les deux derniers mois.

Il s'avère que les cambriolages ont légèrement diminué par rapport à l'été 2022 mais pas les tentatives de vol. Les tags sont aussi en augmentation bien qu'un artiste a pu être interpellé ; il fera deux jours de travail d'intérêt général, on espère qu'il ne se fatiguera pas trop.

La police nous avertit que des artisans peu scrupuleux écumant les communes de la rive droite, la prudence est de mise.

Elle nous demande aussi de redoubler de vigilance car les cambriolages ont tendance à augmenter à l'approche de l'hiver !

Comme l'extinction partielle des lampadaires va être introduite sur la commune, dès 1h du matin, il a été demandé à Python d'être présent à l'arrivée du dernier train. »

M. SANOU, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

Le rapport de la commission Bâtiments et Travaux Publics sera présenté en début d'année prochaine.

9. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

10. Propositions individuelles et questions

Extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin

Mme GLAUS-LEMBO demande à l'Exécutif quels sont les bienfaits de l'extension de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin.

M. le Maire remercie Mme GLAUS-LEMBO pour la pertinence de sa question et indique qu'il s'agit d'un conseil donné aux communes par le Canton pour économiser l'électricité et en limiter la consommation. La fourchette d'heures pendant lesquelles l'éclairage public est éteint est relativement courte. M. le Maire comprend que cela peut être un inconvénient qui peut même être anxiogène pour certains. Même si cette mesure permet une économie d'énergie, elle a, paradoxalement, un coût, et nécessite une intervention des SIG.

Mme GLAUS-LEMBO demande si la Mairie a eu un retour des habitants à la suite de la mise en œuvre de cette mesure.

M. le Maire répond par la négative.

Mme CADEI-MILLOT salue cette décision tout en comprenant l'élément anxiogène qu'elle peut induire. Constatant dans le chemin où elle habite un éclairage « cru » différent des autres lampadaires de la commune, elle demande si un changement des lampadaires « non-LED » est prévu en 2023.

M. BAUMGARTNER indique que cela est effectivement prévu en 2023.

Mme CADEI-MILLOT demande si l'extinction de l'éclairage est uniquement due à une motivation en lien avec les économies d'énergie ou s'il s'agit de considérations relatives à la faune et à la protection de la planète.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une décision d'urgence liée aux économies d'énergie.

Mme GUINAND ajoute que la réflexion menée en commission intègre également la notion de biodiversité.

Remerciements

Mme VIZCAINO adresse ses remerciements à l'Exécutif pour avoir donné suite à sa proposition de mise à disposition des Gentousiens d'une brochure publiée par l'HEPIA et constituée d'une vingtaine de conseils pour rendre le jardin de tout un chacun plus écologique et pour favoriser la biodiversité chez soi et sur la voie publique.

Enquête publique relative au projet de réglementation locale du trafic au carrefour Valavran-Collex

Se référant à l'intervention de Mme GUINAND concernant l'enquête publique relative au carrefour Valavran-Collex, Mme VIZCAINO demande si la Mairie a prévu de réagir à ce projet de réglementation.

Mme GUINAND signale qu'une concertation est prévue avec la Commune de Bellevue. Elle indique que ce sujet pourra être évoqué lors de la prochaine commission Aménagement et Mobilité. La marge de manœuvre reste toutefois faible.

M. ROSSET confirme que ce sujet sera abordé lors de la prochaine séance de la commission Aménagement et Mobilité le 12 décembre 2022. Il relève l'intérêt de se coordonner avec la Commune de Bellevue mais reste à titre personnel un peu sceptique quant à la marge de manœuvre par rapport à ce qui est proposé par le Canton.

M. ROCHAT rappelle que, dans le cadre d'une enquête publique, la population a la possibilité de réagir en faisant part de ses remarques.

Mme VIZCAINO se demande dans quelle mesure une réaction à titre individuel peut avoir un impact sur ce projet de réglementation.

Travaux de requalification de la route de Lausanne

M. BAUMGARTNER rappelle l'importance de veiller avec la Police à la signalisation afin d'éviter que les automobilistes passent par Genthod lors de la prochaine mise à sens unique de la route de Lausanne à Bellevue.

Projet de construction d'une caserne de pompiers

M. GUEX souhaite faire une proposition à l'Exécutif :

« Lors de la dernière rencontre du Groupement des législatifs de la rive droite, le 24 novembre 2022, j'ai mentionné le vote du crédit d'étude pour la construction d'une caserne de pompiers lors du tour de table sur le thème de la sécurité. Plusieurs participants, dont M. Jean-Marc Carrillo, membre PLR de Bellevue et ancien Capitaine des pompiers, ont alors fait part de leurs doutes quant à la possibilité d'obtenir une autorisation de construire pour une nouvelle caserne communale en évoquant notamment l'absence d'intercommunalité et des discussions au sein de l'ACG. N'ayant pas retrouvé de traces desdites discussions, je propose à l'Exécutif d'effectuer une demande préalable auprès du Canton pour le projet de caserne sur la base des études déjà réalisées avant d'engager de nouvelles dépenses. Pour information, une demande préalable a pour but d'obtenir une réponse sur l'implantation, la destination, le gabarit, le volume et la dévestiture du projet présenté. En effet, il serait dommage à mes yeux de dépenser ce crédit de CHF 300'000.- pour finalement se voir refuser la demande d'autorisation de construire. Je vous remercie pour votre attention. »

L'Exécutif prend note de la proposition de M. GUEX.

11. Divers

Néant.

12. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H33.


La Secrétaire du Bureau
Geneviève CADEI-MILLOT


Le Président
Marco REALINI


La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO